juristudiant
forum des étudiants en droit

Mobilité avec clause / sans clause - Interprétation des faits

Par **AAlice**, le **15/11/2020** à **18:27**

Bonjour,

3. L'employeur souhaiterait que Barristan, l'un de ses formateurs les plus expérimentés, quitte le site de Port-Réal pour rejoindre celui de la baie des serfs. Ces deux sites ne sont pas dans la même région. Aussi, comme ce changement de lieu lui imposerait de déménager, l'employeur souhaite lui augmenter unilatéralement son salaire de 10 %. Le peut-elle ?

Ici, il ne nous est pas précisé la présence d'une clause de mobilité.

Est ce que je devrai quand même mettre dans ma majeur la possibilité d'une clause de mobilité et expliquer en mineur qu'on ne sait pas si on est en présence d'une clause ou non ? Ou bien je passe directement à la mobilité sans clause comme hypothèse ?

Mes questions de droits :

Est-il possible de mettre en œuvre une mutation du salarié par l'employeur ? Est-ilpossible pour l'employeur d'augmenter unilatéralement son salaire de 10 %?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés